

**SAS SECOG**

**Société de Commissariat aux Comptes**  
**Inscrite près la Cour d'Appel d'ORLEANS**

**B.P. 20002**  
**41913 BLOIS CEDEX 9**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**  
**SUR LE PROJET D'APPORT**  
**A REALISER PAR**

**Mr Alain GAILLARD, Mme Martine GAILLARD,**  
**Mme Céline GAILLARD, Mr Julien GAILLARD, Mr Denis GAILLARD,**  
Portant globalement sur 1.099 parts sociales de la SARL LA MAROQUINERIE DE MONTOIRE  
Sur les 1.223 parts sociales composant son capital  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 122.300 Euros  
Ayant son siège social 41 Rue de la Chaimbauderie  
41400 CHISSAY EN TOURAINE  
immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de BLOIS  
sous le numéro 448 972 075 RCS BLOIS

à

**SAS AMG**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 160.000 Euros  
Ayant son siège social 41 Rue de la Chaimbauderie  
41400 CHISSAY EN TOURAINE  
immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de BLOIS  
sous le numéro 413 732 124 RCS BLOIS

---

Etabli en application de l'article L.225-147 et R.225-7 du Code de Commerce

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance du Tribunal de Commerce de BLOIS le 23 mai 2011, je vous présente mon rapport prévu aux articles L.225-147 et R.225-7 et suivants du Code de Commerce, relatif à :

- l'évaluation des 1.099 parts sociales de la SARL LA MAROQUINERIE DE MONTOIRE (ci-après désignée par ses initiales LMDM) destinées à être apportées par Monsieur Alain GAILLARD, Madame Martine GAILLARD, Madame Céline GAILLARD, Monsieur Julien GAILLARD et Monsieur Denis GAILLARD à la SAS AMG, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social 41 Rue de la Chaimbauderie, 41400 CHISSAY EN TOURAINE, immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BLOIS, sous le numéro 413 732 124 RCS BLOIS,
- les modalités de cet apport et les avantages particuliers éventuels qui peuvent en résulter.

La SARL LMDM est une société à responsabilité limitée au capital de 122.300 euros, ayant son siège social 41 Rue de la Chaimbauderie 41400 CHISSAY EN TOURAINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS sous le numéro 448 972 075 RCS BLOIS et a pour objet social principal:

L'exploitation commerciale et industrielle de tous établissements concernant la fabrication et la vente d'articles de maroquinerie en cuir, peaux ou produits divers, ainsi que tous articles de PARIS, bimbeloterie, etc... et encore la fabrication d'objets en tissus élastiques.

Son gérant est Monsieur Alain GAILLARD.

Son capital social divisé en 1.223 parts sociales est ainsi réparti :

- |                                |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| - Monsieur Alain GAILLARD      | 182 parts sociales, |
| - Madame Martine GAILLARD      | 93 parts sociales,  |
| - Mademoiselle Céline GAILLARD | 275 parts sociales, |
| - Monsieur Julien GAILLARD     | 275 parts sociales, |
| - Monsieur Denis GAILLARD      | 275 parts sociales, |
| - La société AMG               | 123 parts sociales, |

Respectivement l'épouse et les trois enfants de Monsieur Alain GAILLARD, ainsi que la société holding tête de groupe des différentes sociétés dans lesquelles Monsieur Alain GAILLARD développe ses activités.

Du fait de la détention de plus de 10% de son capital par une autre société, la SARL LMDM est astreinte au contrôle de ses comptes par un commissaires aux comptes en la personne du Cabinet LEMOINE ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Jean-Marie LEMOINE.

Le projet d'apport, qui a pour motif une restructuration de groupe, vise à ce que les conjoints GAILLARD apportent à la SAS AMG, 1.099 parts sociales sur les 1.100 parts sociales qu'ils détiennent au capital de la SARL LMDM, à titre pur et simple, pour une valeur globale de

1.315.503 €, sur la base d'une valorisation des 1.223 parts sociales composant le capital social de la SARL LMDM à 1.463.931 €, Monsieur Alain GAILLARD conservant en propre une part sociale.

En contrepartie de cet apport, les apporteurs recevront 1.990 actions de la SAS AMG au nominal de 16 € émises lors d'une augmentation de capital de 31.840 € assortie d'une prime d'apport de 645,05 € par action créée, soit globalement 1.283.649,50 €, le total correspondant approximativement, à la valeur des parts sociales de la SARL LMDM apportées, savoir 1.315.489,50 €.

En conséquence, cette opération vise à filialiser la SARL LMDM sous la SAS AMG en lui permettant de détenir l'ensemble des parts sociales composant son capital social, à l'exception d'une part demeurant détenue par Monsieur Alain GAILLARD et ce dans un objectif d'unification et de regroupement de la stratégie de groupe.

De ce fait, l'évaluation des apports projetés revient à évaluer 89,86 % de la SARL LMDM.

Les comptes annuels de la SARL LMDM arrêtés au 30 septembre 2010, derniers comptes annuels établis par cette société, ont été régulièrement certifiés par le commissaire aux comptes en date du 2 mars 2011 et approuvés par l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 18 mars 2011.

J'ai pu, en outre, examiner une situation intermédiaire établie au 31 mars 2011 confirmant que l'activité et la rentabilité de la SARL LMDM s'étaient pour le moins maintenues au cours de l'exercice 2010/2011 en cours.

La méthode d'évaluation retenue pour cette société annexée au contrat d'apport m'a parue pertinente et appropriée au contexte de l'opération, à la taille de l'entreprise et à son secteur d'activité, se basant sur les trois derniers comptes annuels établis par l'entreprise, et prenant en compte à la fois sa valeur patrimoniale et sa valeur de rentabilité.

La valeur patrimoniale de l'entreprise a été évaluée à son actif net réévalué ainsi déterminé :

Les capitaux propres de la SARL LMDM s'élevaient au 30 septembre 2010, date de sa dernière clôture annuelle, à 1.108.386 €.

L'assemblée générale d'approbation des comptes qui s'est tenue le 18 mars 2011, a procédé à une distribution de dividendes de 200.000 € de telle sorte que les capitaux propres de la société s'élevaient après affectation du résultat à la somme de 908.386 €, soit environ 908.000 €, somme représentative de sa valeur patrimoniale.

La valeur de rentabilité a été estimée sur la base de 5 années de résultat net moyen sur les trois derniers exercices produits, en pondérant le dernier exercice du coefficient 3, l'exercice précédent du coefficient 2, et l'exercice antérieur du coefficient 1.

Les résultats nets des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à :

- Exercice clos le 30/09/2010 374.884 €,
- Exercice clos le 30/09/2009 624.341 €,
- Exercice clos le 30/09/2008 162.714 €.

La valeur moyenne pondérée des résultats nets sur ces trois derniers exercices s'établit en conséquence à 422.675 €.

La valeur actuelle sur 5 ans prenant en compte un taux d'inflation de 2% l'an s'établit en application des tables financières à environ 2.021.000 €.

La valeur de l'ensemble des parts sociales composant le capital social de la SARL LMDM peut être retenue sur la base de la moyenne arithmétique de sa valeur patrimoniale et de sa valeur de rentabilité, soit 1.464.000 €.

Le capital social de la SARL LMDM étant divisé en 1.223 parts sociales, cette évaluation conduit à une valeur unitaire de 1.197 €.

Toutes les autres méthodes d'évaluation, basées à la fois sur des valeurs patrimoniales et des valeurs de rentabilité que j'ai pu mettre en œuvre et qui m'ont paru pertinentes eu égard à la taille de l'entreprise en question et au secteur d'activité dans lequel elle oeuvre, conduisent à une évaluation des apports au moins égale à celle exposée ci-dessus.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, selon les normes professionnelles applicables en France.

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports à titre pur et simple s'élevant à 1.315.503 € correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire.

Il ne m'a révélé l'existence d'aucun avantage particulier résultant de cet apport au profit de l'apporteur et je n'en ai pas relevé dans le cadre de mes travaux.

Fait à Blois,  
Le 10 Juin 2011

**Patrick COUILLAUD**  
*Commissaire aux Apports*

